

ORDONNANCE COLLECTIVE

NOM DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE : ADMINISTRATION DE MISOPROSTOL		NUMÉRO : OC : AMB-07
INSTALLATION(S) / CENTRES D'ACTIVITÉS CONCERNÉE(S) : CLSC de Cowansville		MISE EN VIGUEUR LE : Juillet 2009
		RÉVISÉE LE :
PROTOCOLE ASSOCIÉ : <input checked="" type="radio"/> OUI (intrégré) <input type="radio"/> NON	ORDONNANCE PERMANENTE OU COLLECTIVE REMPLACÉE : <i>Nouvelle OC</i>	
ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) : Infirmières : <ul style="list-style-type: none">Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S) : Les infirmières du service IVG, planning familial.		
SITUATION CLINIQUE VISÉE OU GROUPE DE CLIENTS VISÉS : Femme de plus de 14 ans, dont la grossesse sera de 11 semaines et plus lors de son interruption volontaire de sa grossesse (âge de grossesse confirmé par échographie).		
PRÉAMBULE : Le misoprostol est un médicament qui peut faciliter la procédure d'interruption volontaire de grossesse. Son utilisation est sécuritaire. L'application des comprimés de misoprostol se fait de façon intravaginale. Dès son introduction, le processus d'avortement est enclenché et l'usagère ne peut modifier sa décision, car ce médicament peut amener des malformations chez le fœtus.		
BUT THÉRAPEUTIQUE : <ul style="list-style-type: none">Faciliter la dilatation du col de l'utérus et faciliter l'expulsion du contenu de l'utérus.Diminuer les risques de traumatismes au col et corps utérin lors de l'avortement.		
INDICATIONS DES CIRCONSTANCES DÉCLENCHANT L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE : Grossesse non désirée dans un processus IVG de plus de 11 semaines et moins de 14 semaines au moment de l'IVG.		
CONTRE-INDICATIONS CLINIQUES : <ol style="list-style-type: none">Allergie connue au misoprostol ou aux prostaglandines;Usagère sous anticoagulothérapie;		

3. Chirurgie antérieure à l'utérus (incluant césarienne), car risque de rupture utérine. Si césarienne, spécifier le terme? antérieur (ex. : < 1 an).
4. Présence d'un dispositif intra-utérin;
5. Allaitement maternel (diarrhée sévère potentielle chez le nouveau-né);

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES / CONTRE-INDICATIONS RELATIVES

Attention : les conditions qui suivent doivent être évaluées par le médecin traitant avant de débiter le misoprostol compte tenu du risque de leur exacerbation possible sous misoprostol.

- } Maladies inflammatoires de l'intestin (colite ulcéreuse, maladie de Crohn, ulcère d'estomac)
- } Maladies cardiovasculaires ou cérébrovasculaires
- } Maladies pulmonaires (brochospasme, dyspnée)

EFFETS SECONDAIRES :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| ÿ Diarrhée | ÿ Étourdissements |
| ÿ Crampes et douleurs abdominales | ÿ Expulsion spontanée du fœtus |
| ÿ Nausées | ÿ Tératogénicité |
| ÿ Saignements vaginaux | ÿ Réactions allergiques graves |
| ÿ Vomissements | ÿ Rupture utérine |
| ÿ Maux de tête | |

PROTOCOLE :

1. Évaluer l'âge de la grossesse à la date prévue de l'IVG (avec rapport d'échographie).
2. Évaluer la présence de contre-indications et de précautions particulières. Spécifier à l'usagère la procédure en cas de saignements précoces.
3. S'assurer que l'usagère émette un consentement libre et éclairé, puis faire signer le formulaire de consentement prévu à cet effet.
4. Après signature, remettre 2 co de 200 ug de misoprostol (Cytotec md) et spécifier le mode d'administration.
5. Remettre le feuillet « Information sur l'utilisation du misoprostol lors d'une interruption volontaire de grossesse ».
6. Conserver le formulaire de consentement au dossier.

Dernière mise en pages : 2009-09-17

Emplacement : U:\RP\Sec_data\Dsp_cmdp\CMDP\PROTOCOLES - ORDONNANCES - GUIDES DE PRATIQUE\ORDONNANCES COLLECTIVES 2007\OC AMB\OC AMB-07 Adm de misoprostol.doc

Signatures : (Représentants des groupes consultés)

Originale signée

Dr Michel Camirand
Chef du département de médecine générale

Date

Originale signée

Mme France St-Pierre
Chef du département de pharmacie

Date

Originale signée

Mme Louise Favreau
Directrice des soins infirmiers

Date

Originale signée

Dr Christian Léger
Directeur des affaires médicales et services prof.

Date

Recommandation d'acceptation :

Originale signée

Dr Michel Gosselin
Président du CMDP

Réunion du 18 juin 2009

Date

Approbation :

Comité de direction

Réunion du 22 juin 2009

Date